

# Les Apple Stores fermeront au plus tard à 21 heures

Le tribunal de grande instance de Paris a rendu son verdict : les employés des **Apple Stores** français devront arrêter de travailler au plus tard à 21 heures... et ne pas commencer avant 6 heures du matin.

Ceci signifie que la boutique Apple présente dans le centre commercial Vélizy 2 devra revoir ses horaires de clôture (elle ferme aujourd'hui ses portes à 22 heures, du mardi au vendredi).

Les magasins fermant à 21 heures devront également revoir leur organisation interne. En effet, les salariés restent après la clôture pour préparer l'ouverture suivante.

Sont concernés les Apple Stores situés dans les lieux suivants :

- Centre commercial Parly 2 – Le Chesnay
- Centre commercial régional Carré Sénart – Lieusaint
- Centre Commercial Val d'Europe – Marne-la-Vallée
- Opéra – Paris
- Atlantis – Saint-Herblain
- CAP 3000 – Nice

La plupart de ces magasins sont situés en région parisienne.

## **50.000 euros par infraction**

Au total 7 boutiques devront revoir leurs horaires ou leur organisation interne, les 8 autres n'étant pas concernées, car fermant à 20 heures. Notez que l'ouverture le dimanche de l'Apple Store du centre commercial Les Quatre Temps (à Paris – La Défense) n'a pas été retoquée par le tribunal.

Une astreinte de 50.000 euros par infraction a été mise en place, afin de pousser la société à appliquer rapidement les ajustements nécessaires. Reste à savoir si cette mesure sera suffisamment dissuasive, au vu du chiffre d'affaires pouvant être réalisé au cours de la période de temps concernée.

---

**Voir aussi**

[Quiz Silicon.fr – L'histoire des ordinateurs Apple en 20 questions](#)